Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_082-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-082

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre 2026 au 1er décembre 2026

FONDS DE CONCOURS 2026

M. François LE TOLLEC, Adjoint au Maire, expose :

CADRE JURIDIQUE :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT, relatif aux conditions de versement des fonds de concours ;
Vu le règlement financier des fonds de concours adopté par Concarneau Cornouaille Agglomération le 4 juillet 2024 ;
Vu la délibération n°20260305_01 de Concarneau Cornouaille Agglomération, relatif à la révision de l'enveloppe de fonds de concours pour 2026 ;

CONTEXTE :

La révision a porté l'attribution pour la ville de Concarneau à un montant de **362 752 €.**

Il est proposé d'affecter ce fonds de concours sur :

- Le projet d'aménagement de Tiliz en Mairie annexe de Lanriec :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses [A regrouper par type de dépenses]	Montant HT	Origine du financement [dont subventions demandées ou accordées]	Montant	%
Etudes	65 677,57	Fonds de concours CCA - 2026	280 000,00	42%
Travaux	575 712,18	Pacte Finistère	50 000,00	8%
Autres dépenses	22 297,95	*Sous total contributions publiques*	330 000,00	50%
		Part financée par la commune	333 687,70	50%
Total des dépenses	**663 687,70**	**Total des recettes**	**663 687,70**	

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_082-DE

- Balayeuse aspiratrice compacte

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses [A regrouper par type de dépenses]	**Montant HT**	**Origine du financement [dont subventions demandées ou accordées]**	**Montant**	**%**
Balayeuse	201 738,63	Fonds de concours CCA - 2026	82 752,00	41%
		Sous total contributions publiques	82 752,00	41%
		Part financée par la commune	118 986,63	59%
Total des dépenses	**201 738,63**	**Total des recettes**	**201 738,63**	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours 2026 auprès de CCA, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

